



**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE**

COMMUNE DE BOMBON
48 RUE GRANDE
77720 BOMBON

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 20 JUIN 2024

Tél. : 01.64.38.72.98

secretariat@bombon.fr

pvdu20 juin 2024 2024 CM

L'an deux mil vingt-quatre le vingt juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SALAZAR Joëlle, la Maire.

Etaient Présents : Mme SALAZAR Joëlle, la Maire, M. GAUTHIER Alain, M. RIGAL Fabrice, Mme CARON Magalie, Adjoints, M. VIDAL Bernard, Mme TILLIETTE Bernadette, Mme LOCQUENEUX Sylvie, Mme DELENIN Christine, M. GALINOU Pierre, M. CHAUVEL Richard, M. PASQUIER Denis (arrivée à 20 h 15) M. MOUANDJO Paul, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. LEGEAY Nicolas, adjoint et Mme GALINOU Coryne, conseillère municipale.

Pouvoirs donnés : M. LEGEAY Nicolas à Mme SALAZAR Joëlle, Mme GALINOU Coryne à M. GALINOU Pierre.

Assistait à la séance : Mme BUISSON Danièle, secrétaire de Mairie.

Madame la Maire fait part à l'assemblée que Monsieur BARJONNET Tony lui a adressé un courrier faisant part de sa démission pour des raisons professionnelles et personnelles, cette dernière a été transmise à Monsieur Préfet. De ce fait, le Conseil Municipal est composé de 14 élus.

Le quorum de cette assemblée étant constaté, Madame la Maire procède à l'élection du secrétaire de séance.

Madame DELENIN Christine a été élue secrétaire de séance.

Madame la Maire fait part des modifications demandées par Monsieur CHAUVEL Richard sur la délibération prise le 23 avril dernier de la loi APER. Elle précise que les modifications étaient portées sur la tournure des phrases qui donnait au procès-verbal une tournure un peu abrupte. La délibération ne pouvant être modifiée, Madame la Maire souhaitait cependant évoquer la demande de Monsieur CHAUVEL Richard.

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2024 est adopté.

I) DELIBERATIONS

1°) DECISION MODIFICATIVE N°01-2024 :

Madame la Maire propose à l'assemblée de lancer un CoR (contrat rural) de voirie au moins sur une durée de 3 ans.

Les voies concernées sont la VC1 menant à la D 408, la rue de Provins jusqu'à la rue de Provins et la rue du Moulin.

De ce fait, il convient de prendre la décision modificative n°01-2024 afin de pouvoir payer la société choisie pour le contrat de maîtrise d'œuvre (étude et réalisation d'un dossier de demande subvention CoR et suivi des travaux) car cette dépense n'avait pas été prévue au budget 2024.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6228 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023: Virement à la section d'investissement	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	6 000.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
D-2031 : Frais d'études	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	6 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la présente décision modificative n°01-2024 de la M 57.

II INFORMATIONS DIVERSES :

1°) A propos de l'adressage légal :

- Madame la Maire indique que la commission s'est réunie quatre fois, une synthèse des échanges a été faite à l'issue de ces réunions. Pour les secours, la poste ... Certaines modifications dans l'adressage seront à entreprendre. Mais la synthèse de ces échanges met l'accent sur la volonté de ne pas heurter la population.

Tout sera fait en concertation avec les administrés et rien ne sera fait qui ne soit absolument nécessaire. Les changements inutiles ne sont pas à l'ordre du jour.

S'il y a modification de l'adresse, il faut savoir que les changements peuvent se faire en ligne par les administrés. En allant sur le site : « je change d'adresse en ligne » les nouvelles coordonnées peuvent être déclarées, simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et certains organismes privés.

2°) Tours de garde pour les élections législatives des 30 juin et 07 juillet 2024 de 8 heures à 18 heures » :

- Madame la Maire demande à chaque élu de se positionner sur les tours de garde des deux scrutins. Pour la bonne organisation des scrutins elle demande à chacun d'être présent le matin à 7 h 45.

3°) Toiture de l'église et mobilier infestée de vrillettes :

Madame la Maire indique que la société retenue pour la réparation de la toiture de l'église va intervenir dans la semaine du 15 au 19 juillet 2024.

Elle ajoute que l'architecte du patrimoine, Madame GUENEGO a commencé sa mission pour réaliser une étude – diagnostic pour la restauration de l'église Saint-Germain. Madame GUENEGO lui a indiqué que toutes les boiseries, bancs, planchers... étaient gravement infestés.

Madame la Maire fait part à l'assemblée que le Préfet de Région lui a transmis l'arrêté par lequel l'Etat alloue une subvention de 1320.00 € en 2024 pour l'étude préalable engagée par Madame GUENEGO. Madame la Maire précise que le département doit aussi accorder une subvention pour cette même étude.

4°) Fête communale 2024 :

- Madame la Maire fait remarquer le peu d'aide dont a bénéficié Monsieur GAUTHIER Alain pour l'organisation de la fête communale.

Pour l'année prochaine un planning devra être réalisé afin que chacun puisse s'inscrire sur les créneaux et prêter main-forte à Monsieur GAUTHIER Alain.

Certes, au regard de la météo, peu de personnes sont venues. Mais une réflexion peut être menée pour savoir si cette fête doit se dérouler sur deux jours comme à l'habitude ou si une seule journée n'attirerait pas davantage de monde ?

5°) Prêt du matériel de la commune de BOMBON (tables et chaises):

* Monsieur GAUTHIER demande à l'assemblée si le matériel prêté (tables et chaises) par la commune ne pourrait pas être payant car il a pu constater que ce dernier est de plus en plus prisé.

- Madame la Maire considère que cette aide doit être perçue comme une aide normale pour nos administrés. Peut-être faudrait-il, au niveau du départ et retour du matériel, une organisation différente tout simplement.

6°) Aides mises en place à compter de la rentrée scolaire 2024-2025 par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de BOMBON :

- Madame la Maire indique que les membres du Conseil d'administration du CCAS de la commune de BOMBON ont décidé d'étendre les aides proposées à la jeunesse Bombonnaise. Elle indique que bien évidemment, les actions déjà mises en place pour les personnes âgées seront conservées. Elle donne lecture des différentes aides qui seront octroyées à partir de la rentrée scolaire 2024-2025 à titre expérimental : une aide au transport scolaire, aux activités culturelles et/ou sportives et pour l'inscription au permis de conduire. Ces aides sont détaillées, avec leurs conditions, dans le prochain écho Bombonnais qui sera distribué jeudi 27 juin.

7°) Appel aux bénévoles samedi 06 juillet 2024 matinée citoyenne :

- Monsieur VIDAL propose une matinée de travaux d'entretien à l'école de BOMBON le samedi 06 juillet 2024, de 9 heures à 12 heures pour faire du rangement, de la peinture, lasure et petit bricolage. Une information sera diffusée auprès de la population. Un verre de l'amitié clôturera cette matinée citoyenne.

8°) Fête de l'école et kermesse de l'école :

* Madame TILLIETTE indique qu'au regard de la météo la fête de l'école et la kermesse vont être reportées.

9°) Accueil de loisirs en demi-journée :

* Monsieur PASQUIER interroge Madame TILLIETTE afin de connaître la date à laquelle le Comité Syndical du SIRP-CLSH de BOMBON-BREAU ouvrira à la demi-journée ?

* Madame TILLIETTE répond qu'avant de le mettre en place il faut revoir un certain nombre de choses notamment le règlement intérieur, la modification des tarifs. Dès que tout cela sera prêt et ensuite validé par le Comité Syndical ce service sera ouvert à la demi-journée mais ce ne sera pas en septembre prochain. Elle ajoute que ce sera à titre expérimental. Une réunion de travail avec les membres titulaires du Syndicat est prévue le 17 juillet prochain de 10 heures à 12 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 25.

La Maire,



J. SALAZAR



La secrétaire de séance,



C. DELENIN